L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 9 JUILLET 1867.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Mardi et le Samedi.
Par an, $8; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $[illegible] le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront [illegible] annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page [illegible], paieront $[illegible] le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces [illegible], sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il leur sera convenu; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 9 JUILLET.

Pour la liste des navires et vapeurs arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—droits, titres et intérêts dans un procès. Et à 10 heures A. M. et les jours suivants, sur les lieux, le fonds de magasin de marchandises sèches, situé No 147 rue du Canal. Aussi, à 4 heures et demie P. M. sur les lieux, le fonds et l'installation d'une distillerie, situé au No 190 rue Tchoupitoulas.

Par E. Roger & Co, aux Nos 45 et 47 rue Vieille Levée, [illegible] des liqueurs sèches étrangères et américaines.

Par Montgomery & Bros, à leurs salles d'encan, vente [illegible] de meubles. Et aux écuries de P. Lider, rue Olivier, vente de beaux chevaux de selle et de trait, beaux mulets, vaches laitières, wagons, harnais, etc.

Par Hotts, Blohm & Co, au No 20 rue de Chartres—[illegible] vente de marchandises sèches pour des billets de [illegible] au pair.

Par J. P. Boisseau, au No 200 rue Lafayette, à 10 heures—beaux meubles, faïence, tapis, etc.

Par H. Spiro & Co, au No 36 de la rue des Magasins à [illegible] de l'Hôtel St James—marchandises sèches, tabac, [illegible] à priser, cigares, pipes, etc., sans réserve.

Par Hoffman & Marks, au No 32 de la rue de Chartres—[illegible] souliers et brodequins, sans réserve.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—marchandises sèches.

Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!!

Les ventes à l'encan de ce jour, par le shérif, comprennent:

1. A 10 heures A. M., sur les lieux, le fonds de magasin No 147 rue du Canal, consistant en marchandises, [illegible].

2. A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un jugement pour la somme de trois [illegible] quatre cent trente piastres, soixante dix-sept cts.

3. A 4 1/2 heures P. M., sur les lieux, No 190 rue Tchoupitoulas, le fonds et l'installation d'une distillerie. Voir aux annonces.

ATTENTION!

Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente à l'encan qui sera faite aujourd'hui à 10 heures et demie, par H. Spiro & Co, 36 rue des Magasins. On acceptera les billets de ville au pair, et il y aura un lunch à midi. Voir l'annonce.

Affaires mexicaines.

Les Etats Unis, en soutenant Juarez, ont pris une responsabilité fort lourde et dont il ne paraît pas qu'ils se soient jamais rendu un compte exact. Quand la France, l'Angleterre et l'Espagne se coalisèrent pour obtenir du Mexique une satisfaction pécuniaire demandée vainement à l'amiable depuis nombre d'années, leur droit était incontestable et tout à fait semblable au droit exercé par Louis-Philippe lorsqu'en 1838 il envoya une flotte pour faire valoir les réclamations du commerce français. Cette flotte fit tomber le fort de St Juan d'Ulloa et obtint un traité dont aucune clause ne devait être observée par le gouvernement mexicain. Les obligations de ce gouvernement se sont accumulées depuis, le nombre de ses créanciers s'est triplé et même quadruplé, car aux créanciers français, anglais et espagnols il faut ajouter les créanciers américains; et nous ne voyons pas que le gouvernement américain s'en inquiète. En relevant Juarez, ce gouvernement fait preuve au contraire de mauvaise volonté à l'égard des créanciers européens, car certainement Juarez triomphant paiera encore moins qu'il ne payait ou qu'il ne voulait payer à l'époque où il était menacé d'une invasion européenne.

La politique des Etats-Unis a donc été jusqu'à présent d'appuyer un gouvernement banqueroutier contre des gouvernements qui voulaient simplement exercer des droits légitimes. Le gouvernement américain a fait échouer leurs tentatives, et à cette action injustifiable d'une politique en apparence pacifique nous devons attribuer un des plus grands crimes des temps modernes, l'assassinat juridique de Maximilien, assassinat qui est en même temps la ruine de toutes les créances européennes sur le Mexique.

Il est inutile désormais pour le gouvernement américain de prétendre que son unique but était de s'opposer à l'établissement des institutions monarchiques dans l'Amérique du Nord, car l'histoire ne peut donner de place honorable dans ses annales qu'aux gouvernements qui font fleurir la justice, quelle que soit leur forme et quel que soit leur nom. Une république comme celle du Mexique était, et continuera sans doute à être plus que jamais, un objet d'exécration pour l'humanité entière, et nul gouvernement qui se respecte ne peut avouer qu'il en soutient un autre, justement parce qu'il est odieux et n'est propre qu'à faire le malheur des populations qui lui obéissent.

Ici, la responsabilité des Etats-Unis se complique, non seulement, ainsi que nous le disons plus haut, ils ont comme anéanti les créances des Européens sur le Mexique, mais encore ils ont renversé un gouvernement civilisateur auquel s'était ralliée la majeure partie du peuple mexicain et qui avait été appelé par toutes les classes éclairées du Mexique. Le mouvement de ces classes avait été parfaitement raisonné. Elles étaient affamées d'ordre et de paix; elles étaient surtout affamées de sécurité et de justice; le gouvernement de Maximilien leur assurait ces avantages et leur garantissait, en outre, l'avenir en protégeant leur nationalité par une barrière exclusivement mexicaine, à l'abri de toute jalousie et attaque étrangère. Et c'est contre un pareil édifice que les Etats-Unis se sont conjurés, et c'est à l'homme superieur, qui en avait posé les bases, qu'ils ont permis à ses généraux de jeter l'appellation infamante de "boucanier." Cette réponse suffit, comme nous l'avons dit, est lourde, car elle impose aujourd'hui aux Etats-Unis des devoirs dont il est impossible pour eux, de se dissimuler l'étendue.

Le commerce européen avait incontestablement acquis des droits réels sur le Mexique, à raison de créances reconnues plusieurs fois comme fondées et légitimes. Ces créances sont perdues non-seulement pour la France, mais encore pour l'Angleterre et l'Espagne; car nous ne présumons pas que l'Espagne ou l'Angleterre veuillent recommencer pour leur propre compte ce que la France a pu faire pour le sien. Première difficulté.

Creances à part, les Européens établis au Mexique et qui y ont été retenus par des affaires qu'il était impossible d'abandonner sans en faire l'entier sacrifice, pourront-ils continuer à y résider? Seconde difficulté.

Les Mexicains sont aujourd'hui en guerre avec toutes les nations du monde, car ils abhorrent également tous les étrangers, quand nous disons les Mexicains, il est clair que nous bornons notre désignation aux meneurs du parti libéral qui sont loin de représenter le Mexique avec ses Indiens et toutes ses races mêlées. Dans cette expédition française, on comptait des soldats appartenant à toutes les nationalités du monde, à l'exception des Américains et des Anglais. Juarez, poussé par sa haine, va-t-il lancer des décrets pour l'expulsion en masse des Français, des Belges, des Italiens, des Allemands et des Espagnols? Ou bien les laissera-t-il végéter au Mexique en les privant de l'exercice des droits communs, c'est-à-dire, ce qui serait pire que l'expulsion. Il fera certainement une chose ou l'autre, et telle sera la seconde conséquence de l'assistance prêtée à Juarez par le gouvernement des Etats Unis.

On peut se demander maintenant s'il en sera ainsi pour le commerce avec le Mexique. Voilà la France qui retire ses nationaux. L'Autriche, la Prusse, l'Espagne et la Belgique en feront autant. Nous pensons que la reine d'Angleterre, à raison de sa parenté avec Maximilien, et de l'empressement qu'elle avait mis à reconnaître un gouvernement qui tombe aujourd'hui par la trahison seule, ne peut se dispenser d'imiter la France. Il est inutile de parler de la Russie qui ne fait aucun commerce avec le Mexique. Ce pays est donc mis au ban de toute l'Europe, c'est à dire de tout le monde civilisé; le Mexique est en même temps le débiteur de toutes les nations, sans pouvoir donner à aucune pour se satisfaire une totalité, et se chargeant, par devers [illegible] de marché, de la responsabilité du sang le plus généreux et le plus noble qui ait jamais été versé.

Telle est la situation que la politique des Etats Unis a faite au Mexique; et les Etats-Unis ne peuvent s'en défendre. Les journaux américains l'admettent pleinement. Sans l'opposition du gouvernement fédéral, l'édifice impérial eut été achevé et fut devenu inébranlable. L'édifice ayant croulé devant cette opposition, qui protégera désormais les étrangers habitant le Mexique? Qui garantira les créances européennes? qui rouvrira le commerce du Mexique avec les peuples d'outre mer?

Il appartient certainement aux Américains d'aviser à tout cela; les mesures prises par l'Europe ne leur ayant pas convenu, il faut qu'ils en prennent eux-mêmes d'autres et, en outre, il faut qu'ils les rendent effectives, pour prouver qu'elles valent mieux. Mais s'ils ne peuvent atteindre le but qu'en s'emparant du pays et en le conservant, ce qui leur serait facile à raison de leur proximité, n'est-il pas à craindre alors que le monde, en voyant une simple substitution de pouvoir étranger au Mexique, ne les accuse de faire, en l'aggravant, ce que Napoléon avait voulu y faire sans aucun intérêt personnel? Napoléon, en introduisant Maximilien au Mexique, sauvait la nationalité mexicaine; les Américains en y allant, l'absorberont de manière à ce qu'il n'en reste pas même le nom. Et d'ailleurs pourraient-ils décemment user d'un droit qu'ils ont refusé aux autres? Par eux l'Europe est frustrée de ses créances au Mexique; par eux l'Europe est refoulée du sol Mexicain. Les Américains peuvent-ils le prendre? Non seulement ils le peuvent, disent quelques journaux, mais encore c'est pour les Américains un devoir. Alors sur qui pèserait le crime, commis contre Maximilien? A qui aurait il profité? Terrible question à laquelle la diplomatie de M. Seward ne sera jamais en état de répondre.

RÉVOCATION DES CONSEILS DE VILLE.—Le bruit s'est répandu hier que le général Sheridan allait remplacer les Conseils de ville par une commission municipale. Le général devancerait ainsi la loi du Congrès qui doit donner aux commandants de District un pouvoir discrétionnaire. Comme cette loi sera très certainement votée de manière à ne pas redouter le veto du Président, le commandant du 5ème District militaire peut très bien ajouter, sans crainte de censure, un nouvel acte d'autorité à tous ceux qu'il s'est permis jusqu'à présent et qui seront validés par la même loi. Du reste, nous ne pensons pas que nos Conseils actuels soient bien vivement regrettés, si toutefois le général Sheridan sait faire choix d'hommes expérimentés, versés dans la connaissance des affaires municipales, et dévoués à l'intérêt de la ville. Il faudrait des propriétaires surtout. Nous avons dit que le général avait quelquefois la main heureuse, ce qui a été démontré par la nomination des commissaires de levée; trois ou quatre de ces commissaires feraient d'excellents membres de la commission municipale. Espérons que le général tiendra à mettre en pratique certains passages de sa lettre sur l'ex gouverneur Wells. Il disait dans cette lettre qu'il aimait les gens habiles et honnêtes. Il ne manquera pas de le prouver, si toutefois le renvoi des Conseils de ville est chose arrêtée.

UNE MESSE POUR MAXIMILIEN.—Une messe de requiem pour l'empereur MAXIMILIEN sera célébrée ce matin, MARDI, à 8 heures, à l'église allemande de Ste-Marie de la Rédemption, rue Joséphine, Quatrième District. Les consuls de France, d'Autriche, d'Espagne et d'autres consuls européens y assisteront sans doute, ainsi que les officiers mexicains et français qui peuvent se trouver ici. Cette cérémonie s'accomplira par les soins et sous les auspices des Frères Allemands de la Rédemption, Ordre auquel l'infortuné souverain s'était toujours intéressé d'une manière particulière. Les Frères ne pouvaient l'oublier en cette circonstance, d'autant moins que la vie de Maximilien était comme la leur une vie toute de sacrifice. La cérémonie dont il est question aurait du être annoncée plus tôt, le monde s'y serait porté avec zèle; mais l'église n'en sera pas moins pleine, les sympathies pour la mémoire du prince étant universelles. Cette messe ouvre la première page de l'histoire de l'empire au Mexique; c'est assez dire que pour Maximilien cette première page sera une bénédiction et pour Juarez l'opprobre.

ARRIVÉE D'UN NAVIRE DE GUERRE FRANÇAIS.—La corvette française Phlégéton, venant de la Vera Cruz, est arrivée dimanche et a jeté l'ancre devant la rue du Canal, à une bonne distance du quai. Nous avons la liste des officiers du Phlégéton, mais à l'exception de deux ou trois, leurs noms nous paraissent tellement estropiés que personne en cet état ne pourrait les reconnaître comme français, nous attendrons pour les donner, une liste plus correcte.

DÉPÊCHES A NAPOLÉON.—Dimanche matin diverses dépêches ont été adressées en chiffres à Napoléon et au ministre français à Washington, dépêches dont les frais s'élèvent à $13,000. Ces dépêches sont sans doute relatives aux affaires du Mexique et aux circonstances de la mort de Maximilien.

RÉDUCTION DE PRIX POUR LA PASSE.—On remarquera dans l'annonce du steamer Camelia, que le prix du passage pour la Baie St Louis et la Passe Christian a été réduit a une piastre et demie. Pour les heures de départ, voir l'annonce.

AMÉRICAINS DÉCORÉS A PARIS.—On écrit de Paris, en date du 2 juillet:

M. Beckwith, commissaire des Etats Unis à l'Exposition française, a été créé officier de la Légion d'Honneur par l'empereur Napoléon. MM. Charles Perkins, Lawrence Smith, Samuel B. Ruggles, Godwin Birney, Elias Howe, Kennedy, Mulat et Chickering ont été créés chevaliers de la Légion d'Honneur.

NOUVELLES MARITIMES.

Boston, 1er juillet — Expédié pour Mobile, barque Caro, capt. Blanchard.

Key West, 28 juin—Arrivé, navire à vapeur Catherine Whiting, capt Booker, de la Nlle Orleans, allant à Rio Janeiro. Après avoir pris des provisions et des médicaments, il a remis en mer.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—8 juillet.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, Opticien, Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	80 degrés.
Midi	85 "
3 heures P. M.	81 "
6 heures P. M.	78 "

INCENDIE.—Hier matin, vers 2 heures, le feu a pris dans le magasin de marchandises sèches de M. E. Tramb, situé à la jonction des rues Annonciation et Tchoupitoulas. La bâtisse était à trois étages, en briques et occupée par plusieurs personnes. Le feu a presque tout détruit et la perte est estimée à $30,000, avec des assurances sur diverses compagnies. La bâtisse appartenait à Mme John Dunn.

AFFAIRES DE CHÈVRES.—Philip Brown et Henry Nelson, nègres, ont été traduits hier matin, devant le recorder Ahern, sur l'accusation d'avoir assailli violemment Mme Anne Kidd et Mme Reynolds, près de chez elles, No 114, rue Johnson, le 21 juin. Les accusés ont dit qu'ils avaient reçu l'ordre du commissaire des rues pour arrêter les chèvres errantes et en vertu de cette mission ils s'étaient crus obligés de saisir dans un lot vacant les chèvres de Mmes Kidd et Reynolds, bien que ces dames leur opposassent une résistance acharnée, et ensuent attaché leurs chèvres à des piquets en à des arbres. Le fait est que Mme Kidd et Mme Reynolds ont été horriblement maltraitées et laissées sans connaissance sur la place. Un des nègres a même tiré un pistolet de sa poche en disant qu'il ferait feu sur quiconque l'embêterait. Les deux prévenus ont été renvoyés devant la Première Cour de District.

AFFAIRES CORRECTIONNELLES.—James Sheridan a été traduit devant le recorder Ahern sur l'accusation d'avoir battu sa femme avec l'intention de la tuer. Le prévenu était déjà sous caution quand il a commis cette offense. Sa caution a été déclarée acquise à l'Etat et il a été envoyé en prison, d'où il sortira le 15 pour répondre à la nouvelle accusation qui pèse sur lui.

Mollie O'Brien, une des filles de joie de la rue des Dryades, a comparu sur la prévention d'avoir vidé les poches de John Fournier, qui dans un moment d'oubli s'est livré à ses perfides caresses. Il réclame une somme de $112 qu'elle lui aurait prise, ses caresses ne valant pas la centième partie de cet argent. L'affaire a été fixée au 13 et la caution à $500. Mollie ne pouvant pas la fournir est allée en prison.

RAPPORT MORTUAIRE.—Le nombre total des décès, pendant la semaine qui a expiré dimanche matin, a été à la Nouvelle Orléans de 115. Sont morts: 73 blancs, 23 nègres, 15 mulâtres et 2 non classés. Quatre personnes se sont noyées, une a succombé à la fièvre jaune, 2 du choléra et 13 à la consomption.

[illegible] ... au [illegible] ... soir, en [illegible] de laudanum. Le Dr. Avery, qui avait été mandé, est arrivé à temps pour la sauver en lui donnant de l'émétique.

—John Becker, propriétaire du saloon bière de Bath, a comparu sur l'accusation d'avoir soutenu un de ses garçons de barre dans une attaque faite contre Thomas T. Durant, attaque où ce dernier a reçu un coup de grand couteau à fromage. Le prévenu a été forcé de fournir caution pour répondre le 15.

DUEL.—Dimanche soir, sur le coteau de la Métairie, un duel a eu lieu avec des fusils à deux coups et à 40 pas de distance, sans résultat fâcheux pour les tireurs. Les témoins, après cette épreuve, ont arrangé l'affaire. Il est question d'un autre duel.

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE.—Les personnes suivantes ont été élues, hier, pour former la direction de cette Compagnie:—Lafayette Folger, Thos. W. Blake, P. Malochée, J. J. Adams, F. A. Ducros, Thos. D. Miller, A. Cestarié, A. W. Bradbury et H. Peychaud. M. Peychaud est le digne président de cette Compagnie.

REQUISITION.—Le gouverneur Fenton, de New-York, a envoyé au gouverneur Flanders, de notre Etat, une réquisition pour faire arrêter l'ex juge R. B. Jones, ci-devant de la Cour Suprême, par nomination du gouverneur Wells, et qui attend actuellement son jugement devant une commission militaire, pour le meurtre de C. W. Stauffer à Shreveport, Louisiane, crime commis le mois dernier. D'après cette réquisition, le juge Jones est accusé d'avoir, sous de faux prétextes, obtenu des marchandises dans l'Etat de New-York.

Le grand jour de l'Exposition Universelle.

Distribution de Prix par l'Empereur.

Présence du Sultan à cette fête.—Discours de l'Empereur.

Paris, 1er juillet.

Aujourd'hui a eu lieu la distribution solennelle des prix de l'Exposition universelle.

Dix sept mille personnes, comprenant des représentants de toutes les nations du globe, assistaient à cette cérémonie, dans leurs différents costumes nationaux. On remarquait des Russes, des Hongrois, des Turcs, des Chinois et des Circassiens.

Les dispositions étaient magnifiques et présentaient un splendide coup d'œil, probablement le plus beau que l'on ait jamais vu.

Le côté nord du trône impérial était tendu de velours cramoisi.

En face était les membres du corps diplomatique, en uniforme.

Les galeries étaient remplies de dames et d'hommes en grande toilette.

L'extrémité orientale de l'édifice était occupée par l'orchestre, composé de douze cents musiciens, et par un orgue et des cloches harmoniques.

Au centre, sur un piédestal, figuraient les specimens les plus remarquables de chacun des dix groupes formant les grandes divisions de l'Exposition.

Les ministres français étaient en uniforme, ainsi que les membres du sénat et de la chambre des députés, occupant des sièges réservés près du trône.

L'Honorable lord maire de Londres, avec plusieurs aldermen de cette ville, étaient vêtus de robes rouges et portaient les insignes de la grande municipalité anglaise.

Le trône impérial était gardé par un détachement du corps des Cent Gardes.

Les rues étaient occupées par de forts corps de police et de nombreux escouades de gardes nationales et impériale.

A deux heures moins dix minutes, un roulement de tambours a annoncé l'arrivée de l'empereur. Le cortège impérial était précédé par des escadrons de dragons, de lanciers et de cent gardes.

La cour occupait six carrosses traînés chacun par quatre chevaux.

Des piqueurs précédaient la voiture de l'empereur.

Cette voiture était attelée de huit chevaux. Elle contenait l'empereur Napoléon III, l'impératrice Eugénie, le prince impérial de France, Son Altesse Impériale le prince Napoléon Bonaparte, et un de ses fils.

Une foule immense se pressait aux abords du bâtiment de l'Exposition, et l'empereur a été salué de bruyantes acclamations.

Le sultan de Turquie était à la suite. Il était précédé de trois voitures portant les dignitaires de la Porte Ottomane.

L'équipage du sultan était attelé de huit chevaux, chaque cheval conduit par un écuyer en riche livrée. Les voitures de ce cortège spécial étaient littéralement couvertes d'or; elles avaient été amenées pour l'usage du sultan, du palais de Versailles, où elles étaient restées depuis le temps de Louis XIV.

A droite du sultan était son neveu, l'héritier présomptif du trône de Turquie, et sur le devant son fils et son second neveu.

Les illustres étrangers ont été chaudement accueillis par la foule. Le sultan a salué le peuple en portant les mains à ses lèvres puis à son fez.

Les dames de la cour de France portaient des toilettes de la plus grande magnificence.

Les officiers de la maison de l'empereur Napoléon, en uniforme de gala, sont entrés les premiers et ont pris place derrière le trône.

Puis est venu Napoléon III, accompagné du sultan, qui a pris place en droite.

L'impératrice Eugénie est venue ensuite.

Sa Majesté a été suivie de S. A. R. le prince de Galles, du prince impérial de France, de la princesse royale de Prusse, du prince Humbert d'Italie, de la princesse Mathilde, de S. A. I. le prince Napoléon Bonaparte, de la princesse Clotilde, de la duchesse d'Aoste, du prince Von Teck, frère du tycoon du Japon, et de S. A. R. le duc de Cambridge, feld maréchal, et en mandant en chef de l'armée britannique.

Napoléon s'est assis au milieu, au centre du groupe, ayant le sultan de Turquie à sa droite et l'impératrice Eugénie à sa gauche.

L'impératrice portait une robe de satin blanc, lamée d'argent, et un riche collier de diamants.

A l'entrée du cortège dans le bâtiment de l'Exposition, l'orchestra de Rossini, avec accompagnement de canon et de cloches harmoniques l'effet a été saisissant et la musique magnifique.

Le ministre d'Etat a lu à l'empereur le rapport des jurys, donnant les noms des exposants récompensés et la description des objets ayant motivé cette distinction.

Après la lecture, Napoléon s'est levé, et a prononcé les paroles suivantes d'une voix forte et claire:

"Messieurs: Après un intervalle de douze ans, je viens pour la seconde fois distribuer des récompenses à ceux qui se sont distingués dans ces travaux qui enrichissent les nations, embellissent la vie, et adoucissent les mœurs. Les poètes de l'antiquité ont loué les jeux solennels dans lesquels les divers peuples de la Grèce se rencontraient pour disputer le prix de la course et d'autres exercices. Que diraient-ils aujourd'hui s'ils assistaient à ces jeux olympiques du monde entier, dans lesquels les nations de la terre luttent par l'intelligence, et semblent lancées simultanément dans une carrière infinie de progrès vers l'idéal vers lequel on a toujours tendu sans pouvoir jamais l'atteindre. De toutes les parties de la terre sont venus des représentants de la science, des arts et de l'industrie pour rivaliser entre eux; nous pouvons dire que les peuples et les rois sont venus les uns et les autres rendre honneur aux efforts du travail, et les couronner dans des idées de conciliation et de paix. En réalité, dans ces grandes assemblées, qui paraissent n'avoir d'autre objet que des intérêts matériels, un sentiment moral se dégage toujours du concours de l'intelligence, un sentiment de concorde et de civilisation; et les nations, en se rapprochant ainsi, apprennent à se connaître et à s'estimer. Les haines s'éteignent, et cette vérité devient plus évidente,—que la prospérité de chaque pays contribue à la prospérité de tous.

"L'Exposition de 1867 peut justement être appelée Universelle, car elle réunit les éléments de toutes les richesses du globe. Côte à côte avec les derniers perfectionnements de l'art moderne apparaissent les produits des âges les plus reculés, de sorte qu'elle représente à la fois le génie de tous les temps et de toutes les nations. Elle est universelle, car en outre des merveilles que le luxe produit pour le petit nombre, elle déploie tout ce qui répond aux besoins des masses. Les intérêts des classes laborieuses n'ont jamais provoqué une plus active sollicitude. Leurs besoins moraux et matériels, leur éducation, les conditions de la vie à bon marché, par les fécondes combinaisons de l'association, ont été l'objet d'enquêtes patientes et d'études sérieuses. Ainsi toutes les améliorations progressent. Si la science, en asservissant la matière affranchit le travail, la culture de l'esprit, en domptant le vice, prévaut sur les passions vulgaires et affranchit l'humanité.

"Félicitons-nous, Messieurs, d'avoir reçu parmi nous la plupart des souverains et des princes de l'Europe, et tant d'autres visiteurs de distinction. Soyons fiers d'avoir montré que la France, de même qu'elle est grande, est prospère et libre. Il faut être dénué de toute foi patriotique pour douter de sa grandeur, et il faut fermer les yeux à l'évidence pour nier sa prospérité. Il faut mal comprendre nos institutions, — tolérantes jusqu'à la licence, — pour ne pas y voir la liberté. Les étrangers ont été à même d'apprécier ceci. La France, autrefois inquiète et rejetant son malaise au delà de ses frontières, est laborieuse et calme. Toujours féconde en idées généreuses, elle tourne son génie vers les merveilles les plus diverses, ne se laissant jamais énerver par les jouissances matérielles. Les esprits attentifs auront compris cela, nonobstant le développement de sa richesse, nonobstant les entraînements vers la prospérité, la fibre nationale est toujours prête à vibrer dès que s'élève une question qui engage l'honneur du pays; mais cette noble susceptibilité ne saurait être un sujet d'alarme, car ceux qui ont vécu quelque temps parmi nous emporteront dans leurs foyers une juste opinion du pays. Je suis persuadé que les sentiments d'estime et de sympathie que nous nourrissons à l'égard des nations étrangères et notre sincère désir de vivre en paix avec elles, sont payés de retour.

"Je remercie les commissaires impériaux, les membres du jury, et les différents comités, du zèle intelligent qu'ils ont apporté dans l'accomplissement de leur tâche. Je remercie aussi nominalement le prince impérial, que, malgré son âge tendre, j'ai été heureux de m'associer dans cette grande entreprise, dont il gardera toujours le souvenir.

"J'espère que l'Exposition de 1867 marquera une ère nouvelle d'harmonie et de progrès, as suré que la Providence bénit les efforts de tous ceux qui, comme nous, désirent faire le bien. Je crois dans le triomphe définitif des grands principes de moralité et de justice qui, tout en satisfaisant toutes les aspirations légitimes, peuvent seuls consolider les trônes, élever les nations, et ennoblir l'humanité."

Ce discours a été suivi d'applaudissements chaleureux et prolongés.

Puis, les exposants désignés pour les grands prix se sont avancés devant le trône, par groupes séparés, les Beaux Arts en tête. A mesure que les noms étaient appelés, chacun a monté les marches du trône, saluant l'empereur et l'impératrice, et recevant les médailles d'or des mains de Napoléon. Ces médailles étaient passées une à une à Napoléon par le maréchal Vaillant, jusqu'à ce que toutes fussent distribuées. Plusieurs des lauréats ont été appelés une seconde fois et ont reçu la décoration de la Légion d'Honneur, avec les mêmes formalités employées pour la distribution des médailles. Les médailles d'or ont été données par l'empereur. Dix huit mille cinq cents récompenses en tout ont été décernées, savoir: [illegible] ... grands prix, et ... médailles d'or, d'argent ou de bronze, et ... mentions honorables.

Dans le huitième groupe, l'empereur de Russie a obtenu une médaille d'or pour chevaux de luxe.

Dans le dixième groupe, Napoléon lui-même a reçu une médaille d'or pour un modèle d'habitation ouvrière. Le maréchal Vaillant a prié parait à la lui offrir, lorsque l'empereur a fait signe au prince impérial, qui s'est avancé l'a reçue des mains du maréchal Vaillant, et la lui a remise au bruit d'un tonnerre d'applaudissements.

La seule personne à qui l'empereur a donné la main a été M. Hughes, l'inventeur du télégraphe imprimeur.

Toutes les médailles et les décorations ont été distribuées, les lauréats ont repris leurs places dans la salle. Le cortège impérial a alors quitté le trône et a fait le tour de l'édifice, passant devant les divers groupes, et s'arrêtant de temps à autre pour examiner les trophées.

L'impératrice Eugénie s'attendait évidemment à ce que le sultan lui offrit son bras, mais il ne l'a pas fait.

Il n'y a pas eu d'acclamations bruyantes jusqu'au moment où le cortège impérial a atteint le département américain; alors le commissaires américains se sont levés et ont donné trois hurrahs à la mode nationale.

Il y a eu aussi de bruyants applaudissements au passage du département anglais.

Le sultan a gardé son fez durant la cérémonie. Il paraissait confus.

L'impératrice semblait enchantée.

Le cortège impérial a quitté l'Exposition dans l'ordre où il y était arrivé, avec cette différence que les voitures du sultan précédaient celles de Napoléon.

En résumé, c'est probablement la plus belle fête que Paris ait jamais vue.

On télégraphie de Paris:

Paris, 28 juin.

La liste des récompenses accordées par les différents jurys aux exposants étrangers vient d'être publiée. Voici la liste des grands prix et des médailles d'or décernés aux exposants américains.

Grands prix: M. Chapin, de Lawrence, Massachusetts, manufacture modèle; Prosper Hughes, du Kentucky, télégraphie imprimée; Cyrus W. Field, de New York, promoteur du système de télégraphie interocéanique; Docteur F. W. Evans, de Paris, collection sanitaire.

Médailles d'or—MM. Stainway and Sons, de New York, pianos; Chickering and Sons, de New York et Boston, pianos; H. D. Walbridge de New York, minéraux de l'Idaho; Y. P. Whitney, de Boston, minéraux du Colorado; Louis Trager, paroisse de Concordia, Louisiane, coton; Victor Meyer, Louisiane, coton; C. H. McCormick, de Chicago, faucheuses; W. A. Wood, de Hoosic Falls, New York, faucheuses; Compagnie des usines Corliss, Providence, R. I., machines à vapeur. W. Sellers et Cie, de Philadelphie, fabrication des outils; Wheeler et Wilson, de New York, machines à coudre; Elias Howe, de New York, inventeur des machines à coudre; C. B. Rogers et Cie, de Norwich, Connecticut, machine à façonner le bois; Patrick Walsh, de New York, compositeur mécanique; Usines de Grant, Paterson, New Jersey, locomotives.

On compte en outre, 59 médailles d'argent, 89 médailles de bronze et 61 mentions honorables décernées aux exposants des Etats Unis.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*.

Nouvelles de Washington

Bill d'éteignoir de Stevens

Institution de la tyrannie militaire dans le Sud

Plus de droits ni de garanties

Les remerciements de la Chambre rejetés par le Sénat

Les commandants militaires ne sont pas d'assez grands hommes

Un autre bill de reconstruction par par M. Trumbull

Londres, 8, 2 P. M.—Consolidés et Bons sans changement.

Liverpool 8, 2 P. M.—Coton plus facile.

Passe du Sud-Ouest, 8 juillet — Arrivé, le brick hambourgeois Olivia, en 8 jours de la Havane, avec du sucre. Ce brick a été acheté à la Havane par le capitaine Conner, du brick Sir Robert Peel, pour la somme de $7,500 en or. Arrivé, le steamer Harlan, de Galveston, avec fret et passagers.

L'excavateur a suspendu ses travaux, faute de charbon. Il a creusé considérablement le chenal. La barre est maintenant bloquée par un navire qui n'a pas été enlevé, mais [illegible].

New York, 8 — Coton calme. Mais ferme. Vendu, 900 balles à 26 1/2.

Baltimore, 8—Coton calme.

Washington, 8—*Chambre*—Nombre de bills ont été présentés et référés sans discussion.

Le comité sur les élections a rapporté que toute personne ayant donné aide ou confort à la rébellion devait être privée de la faculté de prêter serment, que la déloyauté des contestants ou l'illégalité de l'élection ne doit pas empêcher les membres ayant des certificats de prêter serment. Le rapport est envoyé à une prochaine session.

Une résolution demandant un exposé des actes du cabinet sur la reconstruction a passé par 181 contre 26.

Butler demande la formation d'un comité de neuf membres, avec pouvoir d'assigner les personnes à comparaître et de requérir tous papiers afin d'instruire l'assassinat, et le comité promet la protection de la Chambre aux complices qui n'ont pas été jugés ou condamnés et qui peuvent donner des témoignages importants. Le règlement est suspendu et la résolution est adoptée.

Stephens, du comité des neuf, présente le bill suivant:

Qu'il soit décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants des Etats Unis d'Amérique, qu'il est déclaré que la véritable intention et signification de l'acte du 2 mars 1867, intitulé: Acte pour le meilleur gouvernement des Etats rebelles et de l'acte supplémentaire passé le 23 mars 1867, étaient que les gouvernements alors existants dans les Etats rebelles étaient illégaux et nuls et que, dorénavant, lesdits gouvernements s'ils étaient continués, seraient soumis sous tous les rapports aux commandants des districts respectifs, et à l'autorité du Congrès.

Sec. 2—Que lesdits actes dont celui-ci est un supplément, seront interprétés de manière à autoriser l'officier assigné au commandement d'un district militaire, sous lesdits actes, à révoquer ou suspendre de son office tout officier municipal ou d'Etat, ou toute personne exerçant une autorité sous tout prétendu gouvernement d'Etat dans son district, et ledit officier sera investi du pouvoir de nommer toute autre personne à la place de la personne ou de l'officier révoqué, s'il juge bon de faire ainsi, et toucher révoqué, s'il le trouvera nécessaire, comme il est dit ci-dessus, de prohiber, suspendre ou écarter un acte ou une mesure du gouvernement municipal ou d'Etat, ou chose faite sous son autorité, par lequel officier il sera autorisé par le dit officier conformément à cet acte seront jugés valides.

Sec. 3—Que les Bureaux d'enregistrement des divers Districts militaires établis par les actes dont celui-ci est un acte supplémentaire, admettront à l'enregistrement les personnes seulement qu'ils croiront avoir droit à être inscrites suivant les dits actes. Ils ne regarderont la prestation du serment prescrit dans l'acte du 23 mars 1867, comme une preuve concluante du droit du postulant à se faire enregistrer mais comme une preuve de *prima facie* seulement et pourront recevoir sans serment telle preuve qu'ils croiront bonne, soit de postulant ou autre; et tout membre du bureau est autorisé à administrer le serment ou recevoir les affirmations et examiner les témoins touchant le droit de toute personne à se faire enregistrer. Les dits bureaux d'enregistrement pourront effacer de la liste des votants le nom de tout individu déjà enregistré qui, dans leur opinion, aura improprement prêté le serment prescrit par les actes dont celui-ci est un supplément, ou qui n'avait pas droit, suivant les dits actes, à être enregistrés. Des preuves écrites ne seront pas requises par les dits bureaux pour prouver la participation à la rébellion, mais des témoignages verbaux suffiront pour établir le fait; et les dits bureaux d'enregistrement ne seront liés ou gouvernés dans leur action par aucune opinion d'aucun officier du gouvernement des Etats-Unis.

Sec. 4—Qu'aucune cour civile des Etats Unis ou d'un Etat n'aura de juridiction civile ou criminelle sur aucun commandant d'aucun district, ou officier ou personne agissant sous son autorité pour l'accomplissement des devoirs à lui imposés par cet acte, ou par les actes dont il est un supplément.

Sec. 5—Qu'aucun commandant de district ne sera relevé du commandement qui lui a été assigné sous les dits actes, à moins que le Sénat n'en ait été avisé et n'y ait consenti ou à moins qu'il par sentence de cour martiale il ne soit cassé ou renvoyé de l'armée, ou à moins qu'il n'ait consenti à être relevé.

Sec. 6—Que le temps pour l'enregistrement des personnes remplissant les conditions requises pour voter pourra être étendu par ordre des dits commandants de District à toute époque avant le 1er octobre 1867.

Stevens a accepté la section additionnelle qui suit: Toute personne qui essayera d'entraver l'exécution de cet acte sera coupable de contravention et sur conviction passible d'une amende de $1,000 ou d'un an d'emprisonnement. Le droit de toute personne à être enregistrée comme votant légal ne sera, sous aucun rapport, changé ou affecté par le pardon du Président pour avoir participé à la rébellion.

Stevens demande la question préalable et le vote de la Chambre demain à une heure. Ajourné.

Sénat—Trumbull, du comité judiciaire, a présenté un bill sur la reconstruction. Le président a été requis de donner des informations sur les hostilités indiennes et les affaires mexicaines.

Le Sénat par un vote de 36 contre 5, a refusé d'examiner la résolution jointe de remerciement à Sheridan, Sickles, Schofield et Pope. M. Grimes a dit que cette résolution était par trop prématurée. Le Sénat n'est pas suffisamment renseigné sur les mérites des divers cas pour pouvoir les juger. Autrefois les remerciements du Congrès étaient seulement offerts dans des occasions extraordinaires, et c'était un grand honneur que de les recevoir; mais si ce précédent était établi, il faudrait bientôt des remerciements aux gouverneurs des territoires et au gouverneur de notre nouvelle possession russe. Plusieurs autres efforts faits pour introduire une législation générale échouent et le Sénat s'ajourne.

Ce qui suit est la sixième section d'un bill rapporté par le comité judiciaire du Sénat que [illegible] ... ment prescrit [illegible] ... entre autres choses, qu'aucune personne qui a été membre de la Législature d'un Etat ou qui a rempli un office exécutif ou judiciaire dans un Etat, soit qu'il ait prêté serment de soutenir la constitution des Etats-Unis ou non, et qui s'est ensuite engagée dans l'insurrection ou la rébellion contre les ennemis, n'a droit à aide ou confort à ses ennemis, n'a droit à l'enregistrement ou au vote et que les mots "office exécutif ou judiciaire", seront interprétés de manière à comprendre tous les officiers civils créés par la loi pour l'administration des lois civiles de l'Etat.

La défense dans le procès Surratt a commencé l'interrogatoire des témoins. Trois témoins, y compris un acteur nommé Hess, et un costumier de théâtre nommé Carlin, déposent que Hess qui devait chanter, demanda l'heure.—Carlin répondit: "10 heures 10 minutes."—Hesse s'écria: "10 heures 10 minutes! Ou aura bientôt besoin de moi." Les témoins connaissaient beaucoup Booth. Il n'était pas devant le théâtre, et personne n'a vu Surratt en cet endroit.

Les frères Ford déclarent que Rhodes, d'après la position des portes et des couloirs, n'avait pas pu voir Surratt dans la loge du Président le jour de l'assassinat.

Gail Thomas Francis Meagher s'est noyé au fort Benton, le 1er du courant.

L'*Express* de San Antonio a été choisi pour publier les lois des Etats-Unis.

New York 8—Actions lourdes et languissantes. Argent de 5 à 6. Or 138 5/8, 3/20 avec coupons, 111 1/2.

Mobile 8—Vendu 200 balles de coton à 21 1/2 à 22. Reçu 163 balles.

Savannah 8—Coton plat et inactif, à 21 à 21 1/2, Reçu 130 balles.

Charleston 8—Coton, vendu 54 balles à 25. Reçu 200 balles.

Augusta, 8—Le coton est languissant. Vente de 26 balles middling, à 22 1/2. Malgré les fortes pluies, qui règnent depuis plusieurs semaines, les nouvelles qui parviennent de tous les points de l'Etat sont favorables pour les prochaines récoltes.

Richmond, 8—Une assemblée de citoyens a en lieu à Louisa Court House, des résolutions ont été adoptées, conseillant de coopérer avec le parti républicain, et s'engageant à voter pour des candidats républicains en faveur d'un Président et de membres du Congrès de la Virginie, qui ont été de tout temps attachés à l'Union. Clayton Coleman, J. Pendleton et autres citoyens influents étaient du comité chargé de rédiger ces résolutions.

Une dépêche spéciale adressée au *Whig* de Richmond, dit: L'assemblée était composée de citoyens influents, et les résolutions doivent être transmises aux deux chambres du Congrès.

D'après l'ordre du Congrès, 2636 rations ont été distribuées à Richmond le mois dernier.

New York, 8—L'or a clos ferme à 138 5/8 et 138 3/4. Le sterling se maintient ferme et est en demande. Les meilleures traites de banquiers sont à 110 1/8. Les effets du gouvernement sont recherchés pour placement de fonds. Les stocks ont de nouveau fléchi. Il a été reçu, aujourd'hui, à la sous trésorerie, $3,855,000, et il a été payé $10,440,000. L'état des banques démontre une augmentation dans les prêts de $3,813,000, et dans les espèces, de $1,884,000; dans la circulation $126,000, dépôts $5,311,000; billets du Trésor $1,021,000.

(*Dépêches d'hier.*)

PROCLAMATION DE BROWNLOW.

Envoi d'une flotte autrichienne à Vera Cruz.

ELLE DEMANDE LE CORPS DE MAXIMILIEN.

Nashville, 8 juillet.—La proclamation de Brownlow a paru ce matin. Il recommande aux commissaires d'enregistrement de nommer des greffiers et des juges d'élection; aux shérifs d'ouvrir et de tenir les élections le premier jeudi d'août et de faire des retours certifiés par les dits greffiers et juges; il recommande aux greffiers et aux juges de faire des rôles séparés de votants et de les envoyer à l'Exécutif et aux départements d'Etat comme garantie contre les négligences de devoir de la part des shérifs, et concluant en ordonnant aux commandants des gardes d'Etat d'arrêter le juge Grant, président du comité central conservateur, ou tout membre du dit comité ou ses agents, s'ils persistent dans leurs efforts pour contrecarrer l'exécution de la loi de franchise telle qu'il l'a interprétée lui même, et de disperser et disperser toute assemblée ayant en vue de tenir des élections illégales ou de faire échouer toute élection régulière.

Le juge Grant et le comité central conservateur ayant avant la publication de cette proclamation, retiré leur recommandation aux cours de comtés de nommer des juges et des secrétaires d'élection, et leur ayant conseillé de se conformer à l'interprétation du gouverneur sur les lois de franchise électorale, bien qu'il la croient mauvaise.

Il n'est pas probable qu'aucune collision vienne de là. Aucun des blessés de Franklin n'est mort. Les conservateurs de ce comté ont très peur que les premiers coups de feu ont été tirés par des hommes de couleur, et que ce fait soit prouvé. Ce gén Carlin s'est transporté sur les lieux et fera une enquête.

Passe du Sud-Ouest, 8.—A gagné la mer, la corvette autrichienne Elisabeth, retournant à la Vera Cruz. La [illegible], venant à la barre, un navire, deux barques et un brick.

Washington, 8.—Le comité des neuf a préparé un bill. "Il place les gouvernements d'Etats sous la complète dépendance des commandants militaires, et les bureaux d'enregistrement juges des droits des postulants à l'enregistrement.

Il interdit la révocation des commandants sans l'avis ou le consentement du Sénat où la sentence d'une cour martiale, interdit à tout employé civil, fédéral ou d'Etat, de s'ingérer dans la conduite des commandants ou de leurs agents sous son autorité, ou d'intenter aucune procédure civile ou criminelle contre eux pour aucun acte fait sous les lois dont celle ci est un supplément.

On dit que le général Herron, de la Louisiane, sollicite la mission du Mexique.

Londres, 8.—Le gouvernement britannique, est sur le point d'envoyer un corps de troupes dans l'Abyssinie.

Paris, 8.—Le congrès international de circulation, s'est prononcé pour un type régulateur une pièce d'or de cinq francs et ses multiples.

Trieste, 8.—On prépare une flotte qui se rendra au Mexique pour y demander le corps de Maximilien.

Boston, 8.—John K. Fuller, caissier de la Banque Nationale des Négociants, accusé de détournements de fonds, s'est ôté la vie.

Omaha, 8.—Des avis reçus du commandant du Custar, datés de Riverside, Colorado, à 40 milles ouest du Fort Sedgwick, 2 juin, disent qu'il y a eu plusieurs escarmouches avec les Indiens. Six guerriers ont été tués. Deux soldats blessés.

Liverpool, 8, midi.—Coton plus calme. middling 10 1/2, Orl. 11.

New York, 8.—Coton ferme à 26 1/2. Or 138 3/8.

—En annonçant les réceptions officielles qui ont eu lieu hier aux Tuileries, le *Moniteur* ajoute que l'Empereur, légèrement indisposé, n'avait pas pu y assister, et que S. M., avait reçu le vice roi d'Egypte avant une heures et demie, par S. M. l'Impératrice.

"Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que l'indisposition de Sa Majesté, qui n'était qu'une migraine causée par la fatigue des derniers réceptions, a complètement cessé, et que l'état de santé de l'Empereur est excellente.

—S. M. l'Impératrice a reçu hier, à 2 heures et demie, LL. AA. RR. le grand duc et Mme la grande duchesse de Bade, arrivées hier à Paris incognito. Leurs Altesses royales étaient accompagnées de M. le baron de Schwetzer, en envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bade.

Sa Majesté a reçu, à trois heures, LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Flandre, qui sont arrivés hier à Paris. M. le baron Beyens, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, accompagnait Leurs Altesses Royales.

—Samedi, l'Empereur s'est rendu au palais de l'Industrie, où il a inspecté les préparatifs qui s'y poursuivent pour la cérémonie de la distribution des récompenses.

De là Sa Majesté s'est dirigée du côté du Champ de Mars, pour visiter les pavillons des tabacs au vice roi d'Egypte et au sultan.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 8 juillet.

Il ne s'est rien passé de remarquable, aujourd'hui, sur le marché, aucun des principaux articles n'a varié.—Il y a eu faible demande, de sucre et de mélasse—Le mouvement de farine, beaucoup moins considérable dans les produits de l'Ouest. Nous avons néanmoins à constater de l'amélioration dans les ventes de farine et d'avoine et une hausse de 2 1/2 à 5 cts par livre dans la farine. La demande de coton a été quelque peu restreinte par suite des exigences des détenteurs. Les opérations embrassent à peine 1200 balles à des prix irréguliers mais plus faciles. A la clôture, le marché tendait à devenir plus facile.

Le numéraire s'a guère trouvé d'acheteurs et a fléchi comme dans Wall Street. L'or a ouvert nominalement à 139, taux du New York; les dépêches subséquentes l'ont fait tomber et il a clos faible à 138 1/2 à 138 3/4. Les offres au comptant étaient limitées. Les ventes comprennent: $3000 à 138 5/8, $2000 et $3000 à 138 3/4, $2000, $1000 et $5000 à 138, $5000 et $7000 à 139 1/4 et $10,000 au même taux. Dans l'argent, $2,000, en demi piastres américaines, à 132 1/2, $1000 à 133, et $2300 à 133. On n'a pas fait aucune ventes de piastres mexicaines; celles-ci valaient de 142 à 142 1/2 sur les comptoirs.

Il s'est fait peu de chose dans le change étranger, surtout dans les bonnes signatures. La plupart des acheteurs ont repoussé les conditions des vendeurs. Il ne s'est traité que les sommes suivantes prises par les banquiers et les banquiers; 2000 livres, 2000 livres, et 2500 livres No 1 à 149 3/4; 10,000 livres à 149 7/8, et 3000 livres de première classe à 151—Dans le change sur France, 20,000 francs, en commercial No 1, à vue, à 3 70; 15,000 de banque à 3 67 1/2, et 20,000 de banque à 513 3/4 pour de l'or. Le Sterling peut être coté nominalement à 148 à 149 les traites connaissements, 149 1/2 à 151 le No 1 à première classe, et 152 1/2 à 153 le change de banque. Le change sur France, à 3 75 le commercial No 1, et 3 70 à 3 77 1/2 le change de banque.

Le change américain n'a presque pas varié. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 de prime, taux auquel la demande a été modérée. Le change commercial était rare. Les transactions embrassent: $15,000 le banques, à vue, sur New York, à 3/8 de prime, $50,000 à 1/4 à 5/16, $4,000, $15,000, $20,000 $40,000, et $77,000 à 1/4, $5,000 au pair, $15,000 à trente jours, à 5/8 d'escompte et $23,000 dito à 3/4.—Les cours du change commercial à vue étaient, à la clôture, de 1/4 à 5/16 de prime.

Il n'y a eu que deux ventes d'actions: 10 de la Presse à coton de la Levée à $31 et 15 dito au même taux.

Il ne s'est pas vendu de bons de la ville. Les consolidés sont cotés à 86 à 88 et les émissions en faveur des chemins de fer à 76 à 78. Les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, sont cotés à 72 à 73; les billets du chemin de fer de Jackson à 70 à 72; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 54 à 55.

[illegible] ... de l'Etat ... 79 ... de la Louisiane sont cotés à 41 à 43 et les billets du Trésor de l'Etat à 79 à 81 cents.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi soir, 8 juillet 1867.

COTON.—La demande a été restreinte, ce matin, à l'ouverture du marché, à cause de la faiblesse et de la médiocrité des lots offerts et en outre, les détenteurs s'étant montrés peu disposés à accéder aux demandes des acheteurs, qui ont offert des prix matériellement bas,—le mouvement a été sans animation et a amené des ventes qu'on n'eut pu former qu'un montant de 1200 balles. Les prix ont indiqué un redoublement d'irrégularité, ou plutôt les dispositions plus faciles du marché qui, après tout, a été trop incertain à la clôture pour nous permettre d'établir nos cotes régulières; aussi, sommes-nous encore une fois, obligés de les omettre. La demande a particulièrement porté sur les meilleures qualités, qualités dont l'extrême rareté a porté les facteurs à demander des taux disproportionnellement élevés si on les compare à ceux des autres grades.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1866, balles		102,082
Reçu aujourd'hui	250	
précédemment	753006	—753256
Balles additionnelles, composées de cotons avariés, épars, de ramassis et d'échantillons	13323	766579
		868661
Expédié aujourd'hui		
précédemment	822065	822065
Stock en mains		46596

TABAC—Nous n'avons rien à rapporter quant à cet article—la faiblesse des stocks, jointe aux vues outrées des détenteurs ont nui aux transactions de toute espece. Faute de ventes, nous nous bornons à rapporter le marché ferme aux cotes antérieures. Nous les répétons comme suit:

Léger—Inférior lugs, 4 à 4 1/2, good lugs 4 1/2 à 5, inférior à common leaf, 6 à 7 1/2, medium leaf 8 à 10 1/2, fair leaf 11— à 13, fine leaf 13 1/2 à 15 1/2, choice selections 16 1/2 à 18 1/2 cts.

Lourd—Inferior and trashy lugs 4 1/2 à 5, good lugs 5 1/2 à 6, in. à com. leaf 7 à 8 1/2, medium leaf, 9 à 11 1/2, fair, 12 à 13 1/2, fine 14 1/2 à 18—, choice selections 18 1/2 à 21.

SUCRE ET MELASSE—Il ne nous est rien arrivé de la cote, depuis samedi. La demande de sucre de la Louisiane est modérée, mais le stock en mains en est faible et conséquemment il ne s'est fait que des ventes en detail. Nous cotons 13 1/2 cts pour le fair, 14 cts pour le bas jaune clarifié 14 1/2 cts pour le prime à choix 15 1/2 à 15 3/4 pour le jaune clarifié de choix et 16 à 16 1/2 c pour le blanc. Il n'y a pas de mélasse de la Louisiane. Les dernières ventes ont eu lieu à 40 à 45 c le gallon de claire. Le stock de mélasse de Cube est faible et la demande bonne, mais les détenteurs refusent de vendre à moins de prix haussés. Ventes, aujourd'hui, de 27 boucauts de fully fair, en lots, à 14 cts. Samedi—mais on ne l'avait pas rapporté—350 caisses de Nos 12 à 14 se sont vendues en un lot à 13 3/4 cts la livre.—Le stock de mélasse de Cube est fort, mais peu ou point de demande. L'article est coté à 17 1/2 à 50 cts le gal. Le sucre prime de Porto Rico est tenu à 14 à 14 1/2 cts.

FARINE—Le marché et ferme. La demande de l'article est bonne, mais les opérations, aujourd'hui, ont été plus ou moins restreintes par la rareté d'approvisionnements en premières mains. Ventes de 1265 barils dont 50 de fine nouvelle et same à $6, 20 de simple extra à $11, 160 de double extra, en lots à $11 75, 350 de fa rine pour ce qu'elle vaut, 400 de triple extra et 200 de superfine à des conditions privées.

MAIS—Les opérations sur ce marché ont été restreintes à cause de l'exigence des approvisionnements de l'article, dont les prix ont haussé depuis samedi, de 2 1/2 à 5 cts le boisseau.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2295 sacs dont 450 de jaune mélangé, 500 de melange à $1 10, 200 et 120 de melange, à $1 15, 100 de jaune et 110 de jaune prime à $1 20, 325 de blanc à $1 25 le boisseau.

AVOINE—Le marché est calme, mais ferme, ayant un stock faible, lequel est tenu à 80 cts le boisseau.

SON—L'article est calme à 2 15 à $2 25 les cent livres.

PORC—Le marché est ferme et la demande bonne. Nous avons noté des ventes embrassant 100 et 50 barils à $24 75 le baril. Quelques détenteurs demandent actuellement de l'article $[illegible] le baril, à prendre par lots ronds. Ventes en détail à $21 50 le baril.

BACON—Nous avons noté une vente de 50 [illegible] de jambons passés au sucre, devant arriver, à 18 cts la livre. L'approvisionnement de l'article est faible et la demande pour le placement est bonne à 10 1/2 cts pour les épaules, 12 1/2 c pour les côtes osseux, 14 1/2 cts pour les côtés désossés et 16 à 18 1/2 c pour les jambons cures au sucre.

SAINDOUX—Calme, mais nous avons noté une vente de 60 tierçons à des conditions privées, le prime en tierçons se vend en détail 12 1/2 cts et en barils et 13 1/2 à 14 cts.

BEURRE—Le beurre du Nord et le beurre de l'Ouest de choix sont en bonne demande et les approvisionnements sont faibles, les bas grades abondent, cependant et sont calmes.—Nous cotons 25 à 26 le bon beurre du Nord et 18 à 18 cts la livre de beurre de l'Ouest.

FROMAGE—Le stock de fromage est fort, mais il ne se compose que de qualités médiocres. Demande peu active, à 14 à 15 c le qualité de choix de l'Ouest et 16 c pour celui du Nord.

VIANDE VERTE—Nous cotons les épaules au lest à 8 c, en lots et en magasin à 9 1/2 cts la livre.

SUIF—Le suif est tenu à 9 1/2 à 10 pour le suif préféré à la campagne.

WHISKY—Il ne se fait dans l'article, que des affaires en détail, à raison de $2— à $2 30 le gallon, et le whisky de la Louisiane $1 50 à $1 60 cts le gallon.

CHANDELLES DE STAR—Stock faible et demande modérée à 19 c pour les chandelles de 12 onces, 17 c pour celles de 15, 10 1/2 onces 18 c et rands 20 cts.

CAFE—La demande de café est bonne et les arrivages de la cote en sont plus fréquents. Il n'y a pas de Rio prime entre les mains de commerçants. Nous cotons de low fair à good fair 24 à 25 1/2 c, en or et en monnaie courante 22 à 23 c. Détail à des prix de 1 et plus haute.

RIZ—Le stock de riz de la Louisiane est faible et l'article en bonne demande à 9 1/2 à 12 c la livre. Il n'y a pas de riz de la Caroline sur le marché et pas de riz indien en premières mains. Nous cotons la dernière qualité de 10 1/2 à 11 c.

PEAUX—Stock faible et bonne demande à 15 à 16 cts les sèches, 9 1/2 à 10 c les vertes.

FARINE DE MAIS—La farine sèche au four se vend 1,60 à ... le baril.

LAINE—L'approvisionnement de laine est d'une force modérée et la demande pour l'exportation est bonne. Nous cotons la laine lavée 18 à 31 cts, 10 à la laine pleine de glouteron, 18 à 21 cts la laine de la Louisiane, 21 cts à 25 à moyens et 30 à 18 mérinos 28 cts.

HUILE DE CHARBON—Le stock de l'huile en ce moment bas, tandis que celui de l'article en baril est faible. La demande pour le placement est modérée à 16 à 18 cts pour l'huile en baril et en caisse 12 à 25 à 40 cts.

SEL—L'approvisionnement de sel est faible et la demande modérée. La demande dernière—[illegible] un chargement composé de 626 sacs, en partie, fin, a été vendu à $2 5 le sac. Nous cotons le gros sel en magasin à $2 30 à $2 35 le sac et $2 15 pour les lots ronds en entrepôt, les prix en magasin, $2 à $2 40 et $2 20 les lots ronds pris en entrepôt.

DIVERS—Les œufs se vendent au débarcadère $15 à $18 le baril, en caisse 16 à 18 cts la douzaine, les poules $1 00 à $19 la douzaine, les oies $8 à $10 et les dindes $20 à $30, les pommes nouvelles $8 à $10 le baril, $5 à $6 la caisse, les oignons se débitent à $2 à $4, les pommes de terre $6 à $6.50.

POMMES SECHES—Se vendent en lots à 6 à 7 1/2 cts la livre.

PROVISIONS NAVALES—L'esprit de térébenthine est coté à 16 à 17 1/2 cts le gallon, resine No 1 à $3 50 à $4 25, No 2 à $3 25 à $3 50, et No 3 à $4 le baril. Un lot de 163 barils de résine blanche s'est vendu à des conditions privées.

HARICOTS—Approvisionnement rond et bonne demande à $13 à $14 pour les haricots de l'Ouest et ceux du Nord 15 à 16 le baril.

HUILE DE GRAISSE—Nous cotons l'huile de graisse $1 12 le gallon.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—L'article se vend en lots ronds à 40 cts la yard. Ventes en détail à 27 cts.

CORDE D'EMBALLAGE—L'article se vend en détail 10 1/2 à 11 1/2 la livre.

DRECHE—La dreche est fort calme à $1 à $1 80 le boisseau de dreche de l'Ouest et $1 90 à $2 pour celle du Canada.

HOUBLON—L'approvisionnement de l'article est faible et la demande bonne avec offre de 65 à 70 cts la livre.

POIS POUR VACHES—L'article est calme à $4 le boisseau.

VINAIGRE—Le vinaigre de cidre se vend 23 c le Cincinnati grape 28 cts le gallon. Le vinaigre français de vin blanc est tenu à 75 cts le gal.

FRET—Nous n'avons à rapporter aucun changement dans le fret. Les embarquements pour l'étranger sont en quelque sorte faibles et les offres pour le cabotage bornées. Les taux sont comme suit: 1 et par livre de coton sur vapeur pour New York et Boston et 3/4 et pour Philadelphie, sur vapeur pour New York et Boston 45 cts par sac de maïs, 90 cts par baril de farine $1 25 par baril de porc et $10 à $11 la boucaud de tabac. Sur vapeur pour Liverpool 3/4d la liv. de coton et 50 s par boucaud de tabac, sur voiliers pour Liverpool 1/2d par livre de coton et 42 s 6d par boucaud de tabac. Voiliers pour le Hâvre 1 1/8 c par livre de coton.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 9 juillet 1867.

Arrivés hier—322 bœufs du Texas, 246 veaux et veaux d'un an, 546 moutons.

Vendu—219 bœufs du Texas, 202 veaux et veaux d'un an, 59 cochons et 1080 moutons.

A vendre—571 bœufs du Texas, 1851 veaux et veaux d'un an, 286 cochons, 1816 moutons et 7 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net,	—	—
do do 2me qualité, do	—	—
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	45	55
do do 2me qualité, par tête	30	40
do do 3me qualité, par tête	15	20
Cochons de l'Ouest, par liv., gr.	7	8 1/2
do du pays do	6	7
Moutons 1ère qualité par tête	5 00	6 50
do 2me do do	3 50	3 50
do 3me do do	1 50	2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	25	40
Vaches à lait, do choix, par tête	—	100 00
do de 2e qualité, par tête	50	80 00
Veaux, par tête	5 00	10 00
Veaux d'un an, par tête	8	15 00
Chèvres, par tête	1 50	4 50

Mariés, le 8 juillet 1867, par l'Hon. P. W. Collens, Mr. AUGUSTE JOSEPH LAMUILLE, de Paris (France), à Mlle FÉDORA DESSAN, de Mobile (Alabama.)

Décédé, le 8 juillet, à 8 heures du matin, à l'âge de 29 ans, ALFRED MAURICE MAILLOT. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures de l'après midi. Le convoi partira de la résidence de son frère L. G. Maillot, No 68 rue des Remparts, entre les rues Conti et Bienville.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré JEUDI prochain, 11 du courant, à 7 heures et demie du matin, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de feu Docteur LASALINIERE CHEVOT. Les parents, amis et connaissances de son fils, F. Chévot, sont priés d'y assister, sans autre invitation. 9juil—2f.

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE, Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 3ème maison après la rue de Canal, près de Lopez. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote. 26mars—

AVIS SPECIAL. LES prix de passage pour les différentes villes de bains, par le steamer CREOLE, seront aussi bas que ceux des autres bateaux que font le même service. PETER MARCY, Rue Carondelet, No 25. 7 juillet—7

Aux Groceries et aux Pensions. On trouvera constamment à notre magasin du Café Grillé et Moulu, qui nous garantissons pur. NORMAN & KRISS, 139, Vieille Levée. 19juin—1m

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. MESSIEURS les Sociétaires sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu dimanche prochain 14 juillet, à l'Asile de la Société, à 4 1/2 heures de l'après-midi. L'importance de cette réunion est telle que le président croit devoir recommander chaleureusement à tous les sociétaires de payer de leur présence et d'être ponctuels. Par ordre du Président. J. BARBIER, secrétaire. 9juillet—6f

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·. La Respectable Loge "Fraternité" No 20, sous la juridiction du Sup.·. Cons.·. de la Louisiane, procèdera ce soir, à 8 heures précises, à l'init.·. de plus.·. prof.·. au Deg.·. d'App.·. Les FF.·. MM.·. de toutes les juridictions sont invités à y assister. Encoignure Passage de la Bourse et St Louis. Par mandement du Vén.·. G. L. SAINT CYR, Wm. BERNARD M.·. M.·. Secrétaire. 9 juillet—1f

En débarquement des navires AMERICA et CADICHONNE, venus de Bordeaux. 100 caisses SARDINES en quarts et demi-boites. Vve Rozier. 3 caisses PATE truffes assortis, Vve Rozier. 4 caisses ASPERGES (en boites et demi-boites), Vve Rozier. 6 caisses TRUFFES noires du Périgord de la célèbre marque de Battendier, de France, en 1/4 et 1/2 boites. 200 caisses VIN rouge de Bordeaux, de Bousquet, 20 barriques VIN rouge de Bordeaux, de Bousquet, 75 caisses PECHES, ABRICOTS et CERISES à l'eau de vie, de la marque Teysonneau. 12 caisses FRUITS au jus assortis de la marque Teysonneau. 50 caisses VERMOUTH Noilly Prat & Co. 1 caisse d'ETIQUETTES de luxe pour Cognac, Rhum, Whiskey, Madère, Liqueurs, &c., &c. A vendre par HENRY VALETON & CO. 27, 29 et 31 rue Bienville. 9 juillet—3f

Vin rouge, Sardines à l'huile, Conserves. EN débarquement du navire "America" de Bordeaux. 100 barriques vin rouge Roussillon. 50 caisses sardines à l'huile 1/4 boites de Gillet, [illegible] champignons au naturel, petits pois verts, cèpes à l'huile, asperges. A vendre par L. GRAND & Co., No 24 rue St-Louis. 9 juil—6f

ABSINTHE SUISSE d'Edouard Pernod, Neuchâtel. L'IMPORTATION de cet article en caisses de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a conclu des arrangements qui lui permettent de recevoir directement un ample approvisionnement de ce célèbre article en barriques. Il le fournira par demi-barriques, par caisses ou par demi-caisses d'un, de deux, de trois ou de cinq gallons. C. W. DUNBAR & SON, Rue St-Louis, Nos 12 et 14. N. B.—La maison se tient responsable de la pureté de toute absinthe qui porte sa marque de commerce et celle de la maison Edouard Pernod. 3juillet—7

Avis. Il a été volé, tout récemment, au magasin de billets de loterie de M. Lefevre, rue Ste-Anne, No 7 Place Jackson, ENTRE AUTRES BILLETS, LE No 11220, tirage du 20 juin dernier de la Havane ayant gagné [illegible]. Le public est prévenu [illegible]. juillet—1.

DEMANDE. UNE DAME ayant exercé la profession de femme de chambre désire trouver le même emploi pour la campagne ou pour voyager. Elle est très bonne couturière et repasseuse. S'adresser une lettre à la Poste, à Mme ROSE, N. O. 9 j—3f.

Diamants Perdus. PERDU le 4 courant, entre l'Institut de la rue Royale No 20, à l'encoignure des rues Royale et St Pierre, [illegible] ... Une récompense sera donnée [illegible] ... Berthe, 150, rue Royale.

Billet perdu. PERDU UN BILLET fait par M. Félix Ruiz à l'ordre de M. [illegible] ... MM. [illegible] ... juillet—1.

Avis aux Contribuables. TAXES D'ETAT. Bureau du Board des Assesseurs d'Etat. [illegible] ... 7 juil—2f

Vin de Bordeaux. En débarquement des navires MARIE et CADICHONNE. 100 barils VIN rouge [illegible] ... A vendre par QUEYROUZE & BOIS. [illegible] ... 7 juillet—

Vins, Eaux-de-Vie, Sardines. [illegible] ... A. CARRIÈRE & CO. [illegible]

Vins vieux Médoc. EN débarquement du navire America de Bordeaux [illegible] ... A. CARRIÈRE & Co. 5 juillet—6f

Demande de meubles. ON DONNERA DE BONS PRIX de meubles, pianos, tapis &c. [illegible] ... Les ordres sont promptement exécutés. P. M. TOURNÉ, rue Dauphine. 7 juil—1m

Demande. ON demande un HOMME parfaitement capable de SERVIR LE SODA. S'adresser à [illegible] ... No. 83 ... 5 juillet—

Le navire français CADICHONNE, capitaine [illegible], venant de Bordeaux, est en déchargement [illegible] ... C. CAVAROC & CO. No 7 Exchange Place. 6 juillet—3f

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français CADICHONNE, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. C. CAVAROC & CO. No 7 Exchange Place. 6 juillet—3f

La barque Oldenburg AMERICA, capitaine Garrels, est prête à commencer son déchargement en face de l'Hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de venir payer leurs comptes de fret et signer l'average bond au bureau du soussigné. W. R. BUDDENDORFF, Rue de la Commune, No 175. 6juil—3f

P. MARES & Co, EN LIQUIDATION. Rue Royale, No 43. ANNONCENT à leurs clients et au public qu'ils seront prochainement [illegible] ... Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1867. P. MARES & Co. 6 juillet—3f

MAISON BLANCHE, 157, CANAL. Salon de Billards. LA réouverture aura lieu ce soir, 6 courant, sous la direction de M. John Miller, qui prie de cette circonstance pour prier ses amis et connaissances de vouloir bien continuer le patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour. 6 juil—3

Vin rouge en barrique. VIN rouge de la maison bien connue de P. LAVIDALIE FILS, de Bordeaux, en débarquement du navire Marie et à vendre, à un prix modéré, en douane et droit payé, par WM HYLLESTED & CO, rue Gravier No 69. 6 juil—1m

Vin rouge. Vin rouge. EN débarquement de la barque Cadichonne arrivée de Bordeaux—100 barriques vin rouge, 25 barriques eau de vie Cognac. McGARY & CO., Rue Natchez No 34, entre les rues Camp et Magasins. 6 juillet—4

$50 de Récompense. PERDU ou égaré, un petit portefeuille noir renfermant un mandat sur l'Etat de la Louisiane, en faveur de Louise Landry, payable à l'ordre de Frederic Duhel, endossé par lui et pour la somme de $2,335 35; également, plusieurs papiers qui n'ont de valeur que pour le soussigné et plusieurs un compte de $12 contre T. O. Stark en faveur d'Octave Terro, greffier de la Cour du Quatrième District judiciaire, paroisse Ascension, et plusieurs comptes de taxes. Le public est prévenu de ne négocier aucun de ces mandats ou comptes, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui rapportera ledit portefeuille et son contenu recevra la susdite récompense et il ne lui sera fait aucune question. JOSEPH GONZALES, Sherif de la paroisse Ascension; au restaurant St Louis, rue St Louis Nos 75 et 77, ou à BEALE, COLOMB & Co., rue Front Levée, No 29. 6juil—3f

CHAPELLERIE FRANÇAISE, RUE DU CANAL, No 187 1/2. VICTOR BOUTROUE, (Successeur du Magasin, No 39, rue St. Charles.) Fabricant de CHAPEAUX de Soie et de Casimir, sur commande, pour hommes, jeunes garçons et enfants, à des prix très réduits, rue du Canal, No 187 1/2, entre Dauphine et Bourgogne. 1er juin—3m

En charge pour Bordeaux. Le trois-mâts barque français MARIE, capitaine Jandin ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédié prochainement. Pour complément de fret et pour passage, soit de chambre, soit d'entrepont, s'adresser au capitaine à son bord, ou à A. ROCHEREAU & CO., 16 et 18 rue St-Louis. Nlle-Orléans, 6 juillet 1867. 6 juil—12f

Au public. Bureau de la ligne des steamers Morgan, de la malle des Etats-Unis. 5 juillet 1867. Ayant entendu qu'il circulait une rumeur d'après laquelle le steamer LAURA cesserait, à la fin de l'été, de faire des voyages entre la Nouvelle-Orléans et les villes de bains, nous annonçons au public que le LAURA ayant été construit expressément pour le service de la côte et ayant parfaitement rempli le but que les propriétaires se proposaient, il continuera les voyages l'été et l'hiver. Afin de montrer que nous sommes bien décidés à maintenir le service, nous réduisons les prix, à partir de cette date, comme suit:

Pour la Baie St-Louis et la Passe Christian	$1 50
Pour Mississippi City et Biloxi	2 00
Pour Ocean Springs	2 50
Pour Pascagoula	3 00

A l'effet d'augmenter les facilités, nos steamers de la ligne de la Nouvelle-Orléans et de Mobile s'arrêteront, tous les jours, en allant et en revenant, à partir de LUNDI, 8 du courant, à la Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City. Ils partiront du Lac à l'arrivée du convoi de midi, et Mobile à midi et demi. CHAS. A. WHITNEY & Co, Agents. 7juil—3f

FOR SALE BY A. ROCHEREAU & CO., 16 & 18 ST. LOUIS STREET. Through B. TURPIN, Eug. TOURNE, Auctioneer. ON WEDNESDAY, July 10th, at half-past 10 o'clock A. M., as per catalogue— 560 Casks and 3400 boxes Claret of the following brands: Dupuy & Samazenilh, J. J. Duvergier, Je., & Co., Godard Frères, L. Méric aîné, A. Salles & Co., J. F. Pépin, B. Redon, B. Bentégeat, Albin Lussan, Bidan & Peringuey, Etc. White Wine - Madeira - Sherry. Vermouth - - - Absynth. 767 packages Brandy. 1 2, 1-4, 1-8 pipes and cases. Ph. Godard & Co. J. B. Godard. J. Desmaries fils. Hivert Pellevoisin. A. F. Taillasson. Central Society. James Hennessy & Co. St. Ives Le Roy. Mercury Brand. E. Allusse. Raynal & Co. P. Dandicolbe & Co. C. Marquet. Castillon, 1815. Old Cabinet, Etc. Pickles, Preserves, Mustard. Sardines, Sardines, Etc. New Orleans, July 7th, 1867. 1y9 2t

AVIS AUX CONTRIBUABLES. Bureau de l'Auditeur. Nlle-Orléans, 1er juillet 1867. LA Taxe d'Etat de un quart de un pour cent sur le montant ou des ventes et recettes de chaque personne ayant droit à une espèce d'affaires ou de profession, qui avait son établissement dans la ville de la Nouvelle-Orléans durant les trois mois finissant au 30 juin 1867 [illegible] ... DIX JOURS DE CETTE DATE. Les personnes qui négligeront de payer dans le délai [illegible] ... H. PERALTA, Auditeur. 2 juillet—

Bureau de la Compagnie de Chemin de Fer Pontchartrain. Nlle-Orléans, 1er juillet 1867. LE BOARD de direction a déclaré ce jour un dividende de cinq 5 pour cent [illegible] ... Wm. J. CARTER, secrétaire. 2 juillet—3f

Oranges. A VENDRE, une cargaison sur pied. S'adresser à E. Roger & Co, 45 et 47 rue de la Vieille Levée. [illegible]—3f

Avis spécial. LE steamer CREOLE [illegible] ... PETER MARCY Agent.

Dr De Roaldes. CHANGEMENT DE DOMICILE. LE DOCTEUR DE ROALDES a transporté son domicile au No [illegible] ... Consultations de 1 à 5 heures. [illegible] juil—1m

En débarquement du navire CADICHONNE de Bordeaux. 50 caisses VIN [illegible] ... de la marque F. Dumeau [illegible] ... J. N. Curten.

Sous les clefs de la Douane par navires BURROUGHS et BONS FILS. [illegible] ... A vendre par A. BOCOLA, 139, Vieille Levée, en face T. Nouse. 2 juillet

L'Extrait composé concentré de Buchu, de Bisley, A la vertu bien connue des FEUILLES BUCHU [illegible] ... Le BUCHU DE BISLEY [illegible] ... A vendre, en gros et en détail par JAMES SYME, Pharmacien en gros rue du Canal No 133. juil—1m

AVIS. LA Société qui existait en cette ville sous la raison commerciale de POLLINGUE & GAJAC, a été dissoute d'un commun accord [illegible] ... M. J. R. Pollingue reste seul chargé de la liquidation de ladite société. Nouvelle Orléans, 20 juin 1867. J. R. POLLINGUE, A. GAJAC. Le soussigné a transféré son Bureau chez Blanchin & Girard, No 63 Vieille Levée. J. R. POLLINGUE. 21 juin—1m

Egaré ou Perdu. UN BILLET tiré par J. B. [illegible] à son ordre et endossé par lui, pour deux mille piastres, daté du 25 août 1866, portant intérêt à raison de 8 pour cent, de l'échéance, payable à un an de date à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à Baton Rouge. [illegible] ... Le public est prévenu de ne pas négocier ce billet, attendu que le paiement en a été arrêté. LEON GODCHAUX. Nlle-Orléans, 27 juin 1867. 27 juin—1m

Charles E. Fortier, Encanteur, Rue Bienville No. 33, SE charge de la vente de propriétés foncières, meubles, groceries, etc. 2 juillet

Avis. La barque française Guipuzcoano, capitaine Tailleufer, en charge pour Bilbao, prendra des passagers de chambre et d'entrepont.—Pour les conditions, s'adresser à AUG. COUTURIÉ & CO., 37 Vieille Levée. 2 juillet—12f—PP

A louer, Rue Dumaine, entre Rochebiave et Dorgenois, Une jolie MAISON de trois appartements et un grand cabinet, cuisine haute et le tout venant d'être bâti. Pour les conditions, voir le voisinage, 135 rue du Canal, ou 175 rue Galvez. T. LIVEAUDAIS. 2 juil—8f

Avis. AVIS est donné que j'ai reçu de l'assesseur du revenu intérieur pour ce District le reste de la liste annuelle, savoir: la liste de revenu pour l'année 1867. La dite taxe est maintenant due et doit m'être payé, à mon bureau, à la Douane, et à moins de paiement avant le 15 juillet 1867, les peines que la loi impose aux délinquants seront rigoureusement mises en vigueur. JAMES B. STEEDMAN, Percepteur. 25 juin—20f

Bois de choix pour comptoirs, etc. DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clôture une cargaison. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds. ALEX. McCONNELL, rue Carondelet No 184. 13 juin—1 an.

Champagne! Sparkling Moselle! CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co., Mareuil. Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis. A vendre par PAUL ADOUE & CO., Seuls agents, 20 rue Toulouse. 5juin—6m

Le Dr. J. B. Delagrave, ancien médecin interne des hôpitaux de Paris, ancien chirurgien-major de la marine impériale française, A transféré son domicile et son office au No 124, rue St-Philippe entre Bourgogne et Remparts. Traitement de toutes les maladies chroniques ou aigues—Consultations de 10 heures à midi, et de 4 heures à 6 heures. 26juin—1m

AVIS. LE DOCTEUR ORIARD a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il va passer l'été à la campagne et qu'à partir du premier juillet il sera à la ville tous les samedis pour ses consultations, qui auront lieu de midi à six heures, rue Esplanade, No 57. 28 juin—1m

AVIS AUX FABRICANTS DE CIGARES. 22 balles TABAC de la Havane, TRIPES et CAPES. (Vuelta Abajo) Reçues par le dernier arrivage.—A vendre au gré des acheteurs. —AUSSI— 50 boîtes THÉ noir et vert. A vendre par LANOS & ROBIN, No 5, rue St Louis. 28 juin—1m

Vacances des Ecoles Publiques. LES PROFESSEURS ou les élèves qui désirent avoir une belle écriture en quelques leçons, ou les, ou désirent apprendre la tenue des livres, les mathématiques ou les langues peuvent s'adresser au COLLEGE COMMERCIAL DE DOLBEAR, au coin des rues Camp et Commune. Il y a des salles et des heures spéciales pour les dames. Les demoiselles et les jeunes gens. Les classes commencent mercredi 26 juin. Chacun doit s'inscrire d'avance. Il existe des arrangements spéciaux pour les jeunes qui voudraient assister à toutes les leçons [illegible]. RUFUS DOLBEAR, Président. 26juin—1m.

BOIS ET CHARBON. Bois de frêne, 1re qualité, à $10 la corde, Bois sèché et fendu, de $8 à $11 la corde, selon la qualité. A vendre par F. LAMARQUE, Rue St-Philippe No 112, encoignure Bourgogne. 14juin—1m.

A LOUER. Une jolie MAISON de résidence, à étage, avec dépendances, grande citerne, jardin et cour carrelée, contenant quatre grands appartements [illegible] ... rue Dumaine No 420 [illegible] ... NARCISSE FRÉCHOU, 228, rue Poydras, ou au marché à la viande du Second District. 28 juin—1m

La Société de Reconstruction Nationale du 6e Ward, Se réunit tous les VENDREDIS SOIRS, à sept heures et demie, à l'Académie du colonel Ferrier, rue de l'Hôpital, No 134. C. E. GIRARDEY, Président. ANAT. A. KER, Secrétaire. 4 juin

Salle du Comité Exécutif du Parti National de Reconstruction, DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, Au coin des rues Royale et Douane. Les assemblées régulières de ce Comité ont lieu tous les MERCREDIS SOIR, à sept heures et demie. GEO. A. FOSDICK, président, T. L MAXWELL, secrétaire. 24 mai

Vins, Eaux-de-Vie, &c., En débarquement et en magasin: 100 barriques VIN ordinaire, 50 do do pour familles, 1000 caisses do ordinaire, 100 do SARDINES en 1/4 de boîtes, 25 do BENEDICTINE. 100 do VIN Chateau Giscours. —AUSSI— EAUX DE VIE Pinet. Castillon & Co, Otard, Dupuy & Co. et autres marques. A vendre par OSCAR BERCIER & CO. No 60, rue des Magasins. 4 juillet—6f

Porc, Saindoux, &c., &c. 200 barils PORC mess, 50 demi barils PORC de choix pour familles, 500 barriques SAINDOUX de choix, 500 caisses CHANDELLES de "Star," 100 caisses AMIDON d'Oswego, 100 barils WHISKY rectifié de l'Ouest. JAMBONS au sucre de Rawson et autres. A vendre par OSCAR BERCIER & CO., No 60, rue des Magasins. 4 juillet—6f

Vins rouge et blanc, Sardines à l'huile. EN débarquement des navires Marie Cadichonne et America de Bordeaux—61 barriques vin rouge St Macaire, 40 do do St-Aubin, 50 do do Côtes de St-Jean, 40 do do Palus de Cubzac, 20 do vin blanc de Côtes de Mons, 72 caisses de [illegible] les sardines à l'huile, 25 do [illegible] do. A vendre par CESAIRE FASSY, 22 rue St-Louis. 4 juillet—6

En débarquement DU NAVIRE "MARIE" DE BORDEAUX. Et à vendre par les soussignés. 50 CAISSES 24/2 bouteilles Vin rouge Cantenac—Barton & frères, [illegible] caisses 24/2 btles Vin rouge Haut Brion, do do do Margaux, [illegible] quarts Cognac Renoux. Seignette.

BOUCHONS! BOUCHONS! 12 balles 15,000 bouchons courts fins non pointus—Alf. [illegible] ... Ven MAIGNAN & F. LABORDE, 23 et 25 rue Bienville, entre Chartres et Levée. 30juin—7t—PP

PAUL ADOUE & Co. 20 RUE TOULOUSE. Vins. 50 barriques vin rouge St Macaire, [illegible] ... Eaux-de-Vie. ... Divers. 50 fûts vermouth Noilly Prat & Co. garanti, ... A vendre en douane, ou droits payés, par PAUL ADOUE & CO. 27 juin—1m

Couturié & Bordelois, 39 RUE VIEILLE-LEVÉE. Vins. [illegible] ... Eaux-de-Vie. [illegible] ... Divers. 10 pipes genièvre de Hollande, ... barils vieux Bourbon whiskey, ... A vendre en douane ou bien droits acquittés, par COUTURIÉ & BORDELOIS, No 39, Vieille Levée. 9 juil—1m PP

Le Dr. Kunemann A transféré son bureau du No 135 de la rue St Louis au No 156 de la rue du Canal, près Baronne.

Cessation d'Affaires. LE soussigné ne désirant pas continuer les affaires après le 1er juillet vendra tout son stock à beaucoup au dessous du prix coûtant [illegible] ... M. R. HAGGERTY. Rue du Canal No 135. 27 juin—1m

FABRIQUE "MARIPOSA" De Portes, Fenêtres, Jalousies et MOULURES. 67.......RUE ST. JOSEPH.......67, Entre Tchoupitoulas et Nouvelle Levée. Cet établissement fabrique à vingt pour cent meilleur marché qu'autrefois. 23 juin—1m

Eau de Seltz! Eau de Seltz! LOUISIANA SELTZER WATER MANUFACTORY. No 71, RUE POETFARRÉ. Les soussignés ayant reçu de Paris, par le Diana, un supplément de syphons, donnent avis aux consommateurs d'eau de seltz, qu'ils sont en mesure de fournir amplement à la demande. Sur commande, ils fourniront de l'Eau de Vichy ou toute autre eau minérale. Toute ordre laissé à la Poste, boîte No 1513, sera exécuté sans délai. Eau de Seltz mise en bouteilles pour la campagne. TRÉMOULET & LETOREY. 23juin—1m

Avis aux Grocers. Café torréfié et moulu. JE préviens ceux qui sont dans le commerce de discontinuer de griller et moudre du café à cause de la nouvelle licence imposée par l'internal revenu, que je continue comme par le passé la torréfaction du café, et ... V. E. SARRAZIN, No 90 Chartres, enc. Conti. 1 juin—1m.

INJECTIONS ET PILULES du Dr. RICORD, Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, médication facile, cure garantie, à vendre par E. GAUDOZ, Pharmacien, Enc. Conti et Bourgogne. 23juin

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU. Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris, Enc. Conti et Bourgogne. 23juin

AVIS aux DROGUISTES, PHARMACIENS, CONFISEURS, &c. 500 caisses divers modèles Eaux de fleurs d'oranger, 750 estagnons, 75 bombonnes Eaux de roses. Marchandises ci-dessus vendues aussi par gallon. Grand assortiment de Parfumeries, Extraits, Eaux de Cologne, Savons, &c. à vendre à ma fabrique, la plus ancienne de la Nlle-Orléans. Conditions libérales aux marchands en gros et aux barbiers. A. DOUSSAN, rue de Chartres 103. 19 juin—3m

JACOB OTT, Entrepreneur. REPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence. Fait et répare les cuves. Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement.

J. M. ELKIN. F. STRINGER. ELKIN & Co., ENTREPOT DE TAPIS, 3... RUE CARONDELET, PRES CANAL. NATTES ET TOILES CIRÉES. Reçoivent récemment: NATTES dites Canton, BLANCHES, à CARREAUX, et FANTAISIE. Quincaillerie offerte à très bas prix, en gros et en détail. TOILES CIRÉES, de 5 à 12 pieds. TOILE CIRÉE, de table. STORES—Une grande variété de nouveaux modèles. RIDEAUX, CORNICHES, NATTES, &c.

BLADON SPRINGS—Sources de Bladon, — Comté Choctaw, Alabama. CET élégant établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires. Nous croyons devoir appeler l'attention des malades, d'une manière toute spéciale sur cette eau qui guérit presque infailliblement de la diarrhée chronique, de la dyspepsie, des maux de foie, des maladies de la peau, des maladies nerveuses et des maladies qui sont sujettes et de la syphilis. Prix de la pension...... $15 par semaine. Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources. JAMES CONNOR & CO, Propriétaires. 16 mai—6m

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL au THEATRE DE L'OPERA. Sous les auspices de la Société Allemande, au profit de LA FAMILLE DE FEU JACQUES OLIVEIRA, sous la direction de M. G. COLLIGNON, et l'aide de Mme Feury-Urban du professeur A. Fernande, de Mme J. Meteyé, Aug. Davis, Gust. Smith, des artistes des divers orchestres et sociétés de chant de cette ville. MERCREDI, 10 JUILLET 1867. Prix du billet $1. On peut en acheter à tous les magasins de musique. On peut retenir des places au contrôle, lundi matin et mardi prochain. 6 juillet—4f

The Oxford Music Hall, (La salle Oxford, de Musique,) RUE ST-CHARLES, No 52. Bishop, Downs & Wright ... Propriétaires. J. C. Wright ... Directeur. Chas Morton ... Régisseur. Prix d'entrée ... 25 cents. Une compagnie complète et un programme entièrement nouveau.

VIN DE CHAMPAGNE de la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co., à Reims. LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation de ce vin. Les ordres pour importation directe seront exécutés avec promptitude. ALFRED VOLTURE. 1 mai—

L'ARROW TIE et les cercles en fer, patentés. A vendre au plus bas prix par H. T. BARTLETT & R. W. RAYNE, Agence générale au No 43 de la rue Carondelet. CES cercles sont les meilleurs dont on se serve actuellement pour mettre les cotons en balle. Les cotonniers et associations de cette ville les approuvent. Les presses à coton de la Nouvelle-Orléans, de Memphis, de Mobile, de Galveston, de Savannah et les planteurs en font usage. N. B.—Ces ARROWS TIES sont en vente chez les marchands de la Nouvelle-Orléans et dans toutes les villes du Sud, aux plus bas prix. 19mai—1m

THOS. B. BODLEY & Co., MARCHANDS DE Machines et Instruments Aratoires. De toute espèce et de MACHINES DE MOULIN A SCIE. MOULINS A FARINE. MOULINS A FARINE DE MAIS. MACHINES A CARDER LA LAINE. SCIES CIRCULAIRES. MACHINES A FLECHES ET BANDES. MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, & [illegible]. Agence générale du Sud-Ouest pour la vente des [illegible] portatives de Wood & Mann et des moulins à cannes et à farine patentées de Coleman. THOS. B. BODLEY & Co., Rue Perdido, No 9.

MALADIES. M. F. GAUDOZ, pharmacien élève de l'Ecole de Paris, rappelle [illegible] ... maladies secrètes et de la peau. [illegible] ... E. GAUDOZ [illegible]

COMPAGNIE DE GLACE DU CRESCENT CITY. Bureau central: rue du Camp, No 21. DÉPOTS: [illegible] ... A. W. KAESCHETH, Président. JNO. F. FAASNZ, Surintendant. AM. VOLCKMANN, Secrétaire.

O. B. GRAHAM & Co., 139 RUE GRAVIER 139. ENTRE LES RUES CAMP ET ST CHARLES. IMPORTATEURS DE Marchandises sèches, étrangères et du pays. AGENTS DU "YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST. APPELLENT l'attention des acheteurs [illegible] ...

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, [illegible] ...

J. A. De HART, DENTISTE. 17 ... Dauphine ... 17

PLUS DE MAUX DE DENTS. E. RABASSE, Chirurgien-Dentiste. Vieux d'ouvrir son office [illegible] ... ENTRÉE PAR LA RUE ST PIERRE [illegible]

Chs. GAULON ENTREPRENEUR DE VIDANGE, Coin Royale et Esplanade, Rue Dumaine No 45, entre Royale et Chartres, Rue St-Philippe No 271, Rue St-Louis, entre Bourbon et Dauphine. Rue Moreau, entre Frenchmen et Port. Les ordres laissés à ces divers endroits seront promptement exécutés.

Docteur A. Landry, De la Faculté de Médecine de Paris. No 60, rue du Maine, encoignure Royale. TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES. Consultation de 1 à 3 heures. 12mai—3m.

BROOKS, MACDONALD & Co. Facteurs de coton et Commissionnaires, RUE CARONDELET, No 59, Nouvelle Orléans. JAMES M. BROOKS. LE H. LEDAY. HUGH MACDONALD.

PHOTOGRAPHIE. S. ANDERSON, 61 ... Rue du Camp ... 61. ANNONCE à ses amis et au public qu'il vient de [illegible] ... S. ANDERSON, Rue du Camp No 61. 22 juin—1m

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe. IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc, Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus. AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c. Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

Avis important. Aux acheteurs de cercles en fer. Nlle-Orléans, 18 mai 1867. A M. John T. Butler. Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avoir plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le Butler Buckle Cotton tie (le cercle en fer, à boucle de Butler) est bien préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton que l'on lie avec ce cercle. Un boucle des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler au remplacement des autres. SAML. BOYD & CO., Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independant Yard. THOS. H. SIMMONS & CO, Des Presses Alabama et Crescent City. ISAAC RANDOLPH, De la Presse Pelican. STANLEY & CO., De la Presse Commerciale. C. H. CHASE, De la Presse Virginia. C. E. PASTEUR, Propriétaire de la Presse Cooper. IRVINE KOPMAN & CO., De la Presse des Marchands. GAUTIER, ALLAIN & CO., De la Presse Penn. R. M. PASTEUR, De la Presse Fire Proof. Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre Cercle à Coton, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne. W. A. BELL & CO., Marchands de toile d'emballage et de cercles, Rue Natchez No 41, Nlle Orléans. 1er juin—3m